

mes que les leurs, notre production industrielle ressemble à la leur. Il était donc raisonnable pour nous de décider d'adopter leurs normes.

L'explication avait trait à une déclaration déjà prise. Je signale qu'on nous a fait entendre des affirmations contradictoires et qu'il y a lieu de les concilier. Il ne suffit pas qu'on laisse aux membres du comité le soin de deviner qui a dit la vérité, et à quel moment il avait raison. Il ne nous appartient pas de forger des hypothèses sur une déclaration que nous faisons en 1949 le ministre de la Défense nationale au sujet de réserves dont il n'a jamais été question, pas plus qu'il ne nous appartient de deviner que certaines réserves avaient été faites dont il n'a pas été question lorsque le sous-ministre de la Défense nationale, prenant bien soin de se renseigner avant de fournir une réponse, présentait à cet égard une déclaration, pas plus tard que le 1^{er} mai dernier.

Le ministre de la Défense nationale a insisté sur le fait qu'on ne peut guère prendre en ce moment cette décision. Mais n'a-t-il pas déclaré il n'y a pas longtemps que nous avions décidé d'acheter du matériel aux États-Unis. Il faudrait maintenant que nous sachions si on a acheté des armes de calibre .300 aux États-Unis et, dans le cas contraire, si on les y a commandées ou si l'on se propose de le faire.

L'hon. M. Claxton: Je croyais m'être assez clairement exprimé là-dessus pour être compris de n'importe quelle personne raisonnable. Voici ce qui en est, et je répéterai tout s'il le faut. Le ministre de la Production de défense parlant de production, disait: "Jusqu'à ce qu'on ait choisi les armes normalisées à fabriquer au Canada, nous ne commanderons pas d'armes de calibre .300." Voilà ce que j'ai dit et voilà ce qu'il a dit.

Je le répète, et je ne cesserai de le répéter, comme il le fera lui-même. Il n'y a rien de contradictoire à ce sujet. A moins qu'on ne crée un modèle et que la demande ne motive la production de 50,000 ou de 100,000 fusils, il ne sert à rien de les fabriquer au Canada. Nous les obtiendrons, je le répète, des États-Unis. Nous nous sommes entendus avec les États-Unis pour nous procurer les fusils de calibre .300. Si on change le modèle, il nous faudra alors examiner la situation de nouveau. C'est bien clair.

M. Drew: On ne nous a pas dit si nous achetions des fusils de calibre .300.

L'hon. M. Claxton: Nous en achetons, bien entendu.

M. Drew: Nous en achetons?

L'hon. M. Claxton: Certainement.

M. Drew: Cessera-t-on de les fabriquer?

L'hon. M. Claxton: Non, aucunement. Je ne vois pas comment le chef de l'opposition peut songer à soulever une telle question en ce moment quand nous cherchons à uniformiser nos armes avec celles des États-Unis. Nous nous procurons l'équipement de trois divisions aux États-Unis ou nous le fabriquons au Canada. Nous fabriquons chez nous le matériel qu'il est plus avantageux de fabriquer nous-mêmes. Étant donné que jusqu'à présent le fusil de calibre .300 n'est pas adopté ailleurs qu'aux États-Unis et au Canada, nous ne pensons pas qu'il soit économique de le fabriquer chez nous. Cependant, si au cours du transfert de l'équipement pour trois divisions les États-Unis modifiaient le modèle de leur fusil, nous cesserions immédiatement l'achat du fusil de calibre .300 et nous prendrions le nouveau. En attendant, nous avons une grande quantité de fusils de calibre .303 qui sont tout à fait identiques à ceux dont les Anglais, les Hollandais, les Belges, les Italiens et tous les pays du Commonwealth se serviraient au combat. Quel autre parti pourrions-nous prendre? Il faut dix-huit mois, environ, pour effectuer un tel changement, fabriquer un fusil d'un autre modèle.

M. Johnston: Nous fabriquons encore le .303?

L'hon. M. Claxton: Non, nous ne fabriquons pas de .303. Nous en avons plus qu'il nous en faut, beaucoup plus. Nous les transférons à l'Europe.

Réaliser un changement de ce genre prend du temps, même quelques années. Je répète, le ministre britannique de la Guerre a adopté la cartouche sans bourrelet dès 1912. C'est aujourd'hui seulement qu'il décide de la fabriquer. Pourquoi? Parce qu'on possédait des stocks considérables de cartouches à bourrelet. La chose est très évidente. S'il subsiste encore quelque incertitude, je serai heureux qu'on me le dise.

M. Drew: Le ministre a donc dit que nous achetions des fusils de calibre .300 pour nos trois divisions. Je suppose de ce qu'il a dit et de ce qui a été dit auparavant que ce fusil sera une arme réglementaire. S'il en est ainsi, est-il possible que nous fabriquions des fusils ou mitrailleuses d'un autre calibre que ceux que nous achetons pour les unités de combat?

L'hon. M. Claxton: Non.

M. Drew: En ce cas, je signale...

L'hon. M. Claxton: Je vous demande pardon. Je ne suis pas trop certain à l'égard des mitrailleuses, car nous avons trouvé que la mitrailleuse Sten était extrêmement utile